

Linéaires commerciaux simples
 Linéaires commerciaux renforcés
 Autres dispositions particulières :

FEUILLE 1









Constructions, cours et espaces libres soumis à la législation sur les Monuments Historiques

2

Immeuble protégé en totalité

Construction dont la façade et/ou la toiture est protégée au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés

- ★ Fragment de construction, élément ou vestige protégé au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- Jardin protégé au titre des Monuments Historiques

Cour ou espace libre protégé au titre des Monuments Historiques

- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver
- ☆ Partie de construction ou élément d'architecture à conserver
- Cour à dominante minérale, à conserver
- Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer

Constructions et cours régies par des prescriptions particulières du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur :

- Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée
- Cours dont la modification peut être imposée et l'aménagement soumis à conditions
- M Construction dont la modification peut être imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition et la reconstruction sont imposées
- Emprise maximale de construction imposée
 - Espace public protégé à conserver



Monument et élément de l'espace public à conserver

- Alignements plantés protégés
- Ensembles jardinés et/ou plantés protégés

Linéaires :

■ ■ ■ Linéaires commerciaux simples

Linéaires commerciaux renforcés

Autres dispositions particulières :





Constructions, cours et espaces libres soumis à la législation sur les Monuments Historiques Immeuble protégé en totalité

3

- Construction dont la façade et/ou la toiture est protégée au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- ★ Fragment de construction, élément ou vestige protégé au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés

Jardin protégé au titre des Monuments Historiques

Cour ou espace libre protégé au titre des Monuments Historiques

Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver

Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver

☆ Partie de construction ou élément d'architecture à conserver

Cour à dominante minérale, à conserver

Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer

Constructions et cours régies par des prescriptions particulières du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur :

Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée

Cours dont la modification peut être imposée et l'aménagement soumis à conditions

M Construction dont la modification peut être imposée

Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée

Construction ou partie de construction dont la démolition et la reconstruction sont imposées

Emprise maximale de construction imposée

Espace public protégé à conserver

Monument et élément de l'espace public à conserver

Alignements plantés protégés Ensembles jardinés et/ou plantés protégés

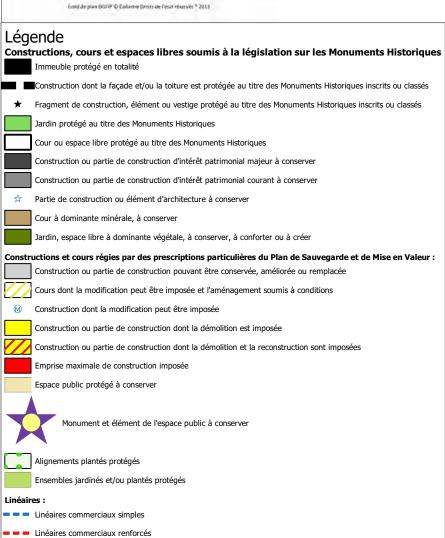
Linéaires : ■ ■ ■ Linéaires commerciaux simples

Linéaires commerciaux renforcés

Autres dispositions particulières :



FEUILLE 4



Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces

Autres dispositions particulières :





Espace public protégé à conserver

Ensembles jardinés et/ou plantés protégés

Alignements plantés protégés

■ ■ ■ Linéaires commerciaux simples Linéaires commerciaux renforcés Autres dispositions particulières :

Linéaires :

Monument et élément de l'espace public à conserver

Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces



Constructions, cours et espaces libres soumis à la législation sur les Monuments Historiques Immeuble protégé en totalité Construction dont la façade et/ou la toiture est protégée au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés ★ Fragment de construction, élément ou vestige protégé au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés Jardin protégé au titre des Monuments Historiques Cour ou espace libre protégé au titre des Monuments Historiques Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver ☆ Partie de construction ou élément d'architecture à conserver Cour à dominante minérale, à conserver Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer Constructions et cours régies par des prescriptions particulières du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur : Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée Cours dont la modification peut être imposée et l'aménagement soumis à conditions M Construction dont la modification peut être imposée Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée Construction ou partie de construction dont la démolition et la reconstruction sont imposées Emprise maximale de construction imposée

5



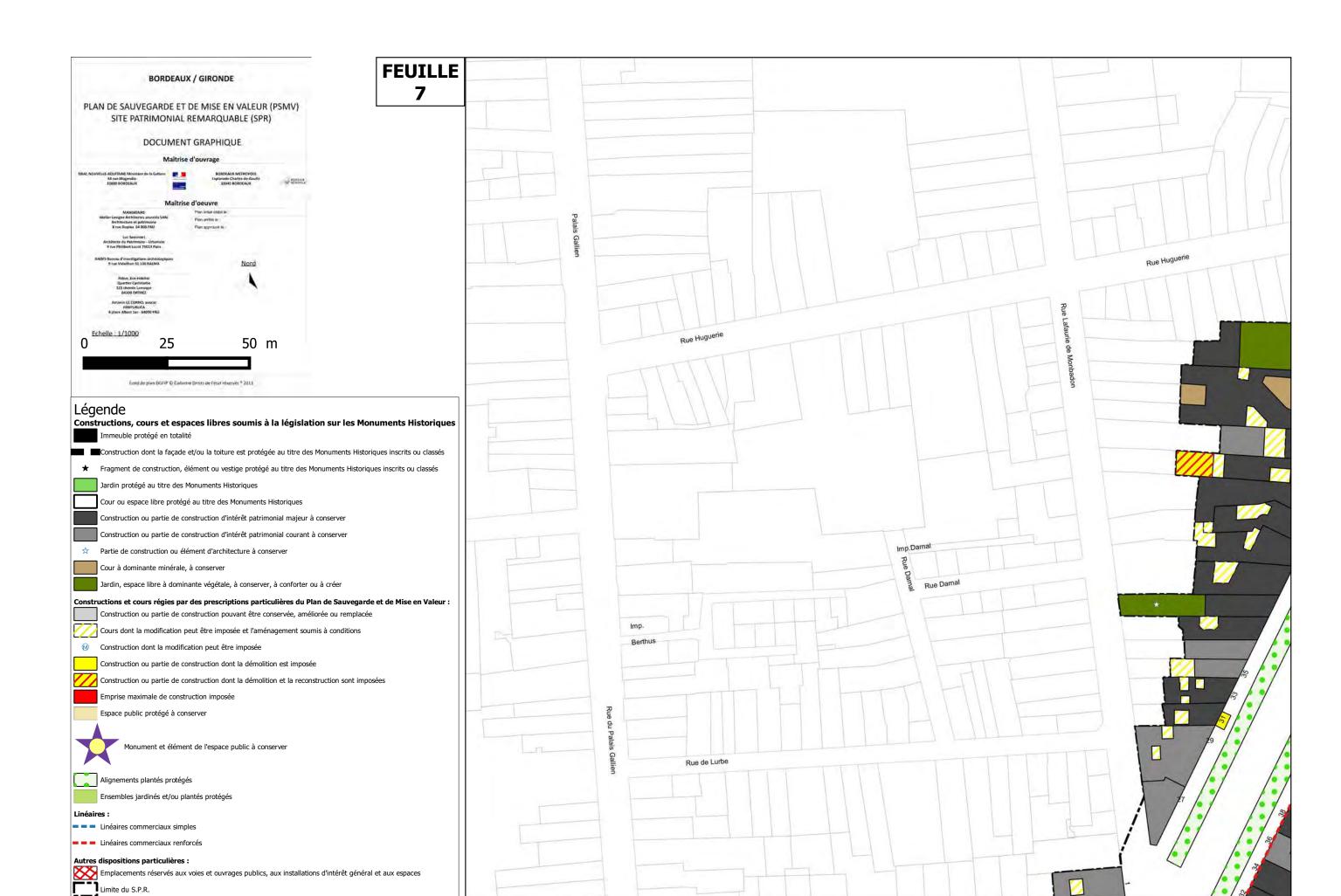
6

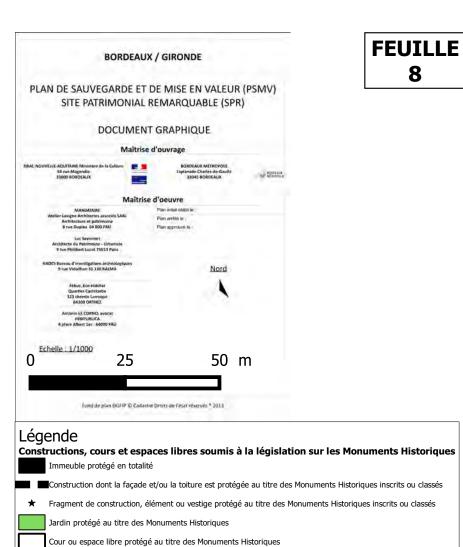


Légende Constructions, cours et espaces libres soumis à la législation sur les Monuments Historiques Immeuble protégé en totalité Construction dont la façade et/ou la toiture est protégée au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés ★ Fragment de construction, élément ou vestige protégé au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés Jardin protégé au titre des Monuments Historiques Cour ou espace libre protégé au titre des Monuments Historiques Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver ☆ Partie de construction ou élément d'architecture à conserver Cour à dominante minérale, à conserver Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer Constructions et cours régies par des prescriptions particulières du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur : Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée Cours dont la modification peut être imposée et l'aménagement soumis à conditions M Construction dont la modification peut être imposée Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée Construction ou partie de construction dont la démolition et la reconstruction sont imposées Emprise maximale de construction imposée Espace public protégé à conserver Monument et élément de l'espace public à conserver Alignements plantés protégés Ensembles jardinés et/ou plantés protégés Linéaires : ■ ■ ■ Linéaires commerciaux simples

Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces

 Linéaires commerciaux renforcés Autres dispositions particulières :





Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver

Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer

Cours dont la modification peut être imposée et l'aménagement soumis à conditions

Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée

Monument et élément de l'espace public à conserver

Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée

Construction ou partie de construction dont la démolition et la reconstruction sont imposées

Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces

☆ Partie de construction ou élément d'architecture à conserver

Cour à dominante minérale, à conserver

M Construction dont la modification peut être imposée

Emprise maximale de construction imposée Espace public protégé à conserver

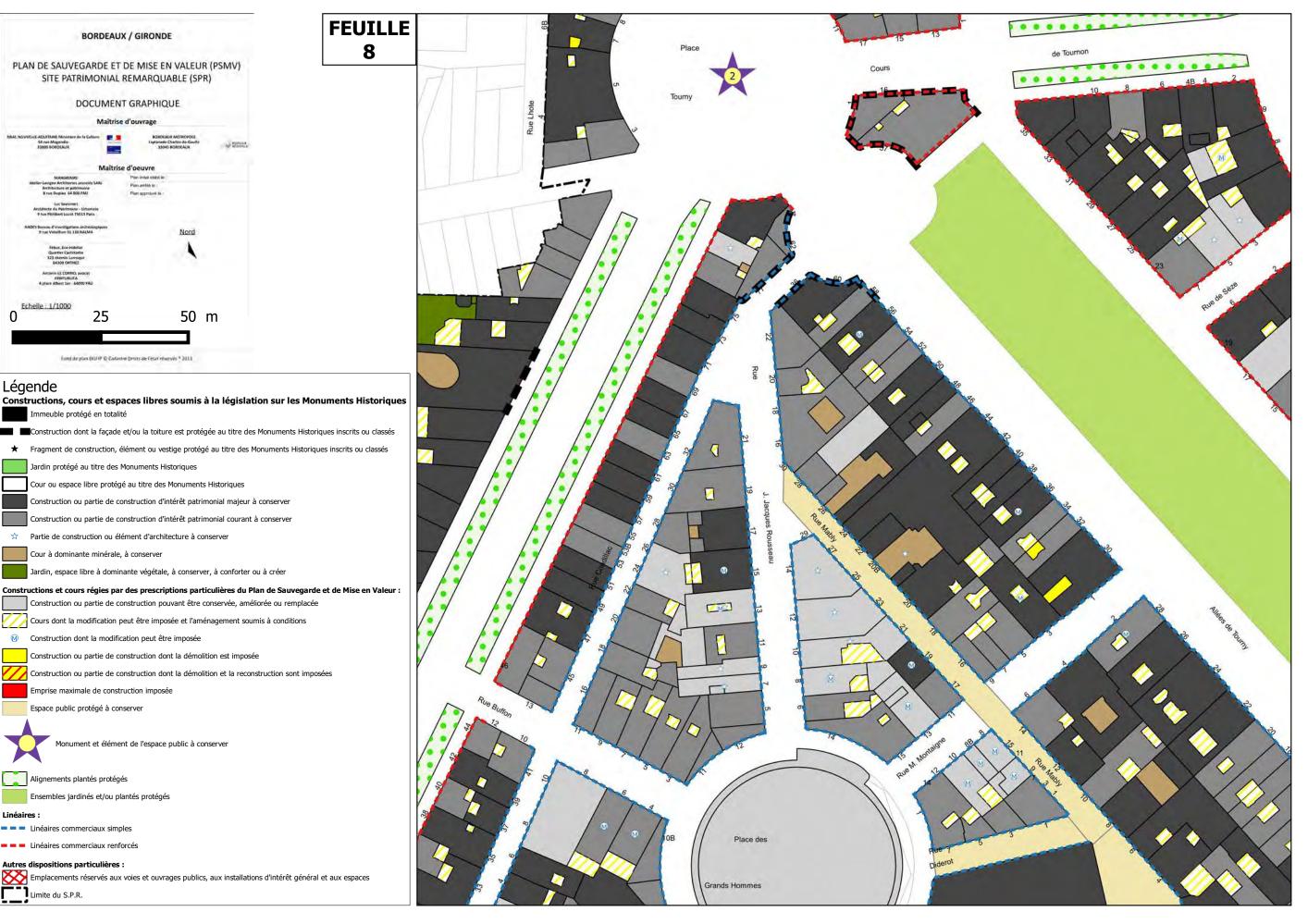
Ensembles jardinés et/ou plantés protégés

Alignements plantés protégés

■ ■ ■ Linéaires commerciaux simples Linéaires commerciaux renforcés Autres dispositions particulières :

Limite du S.P.R.

Linéaires :





FEUILLE 9



Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces

Autres dispositions particulières :

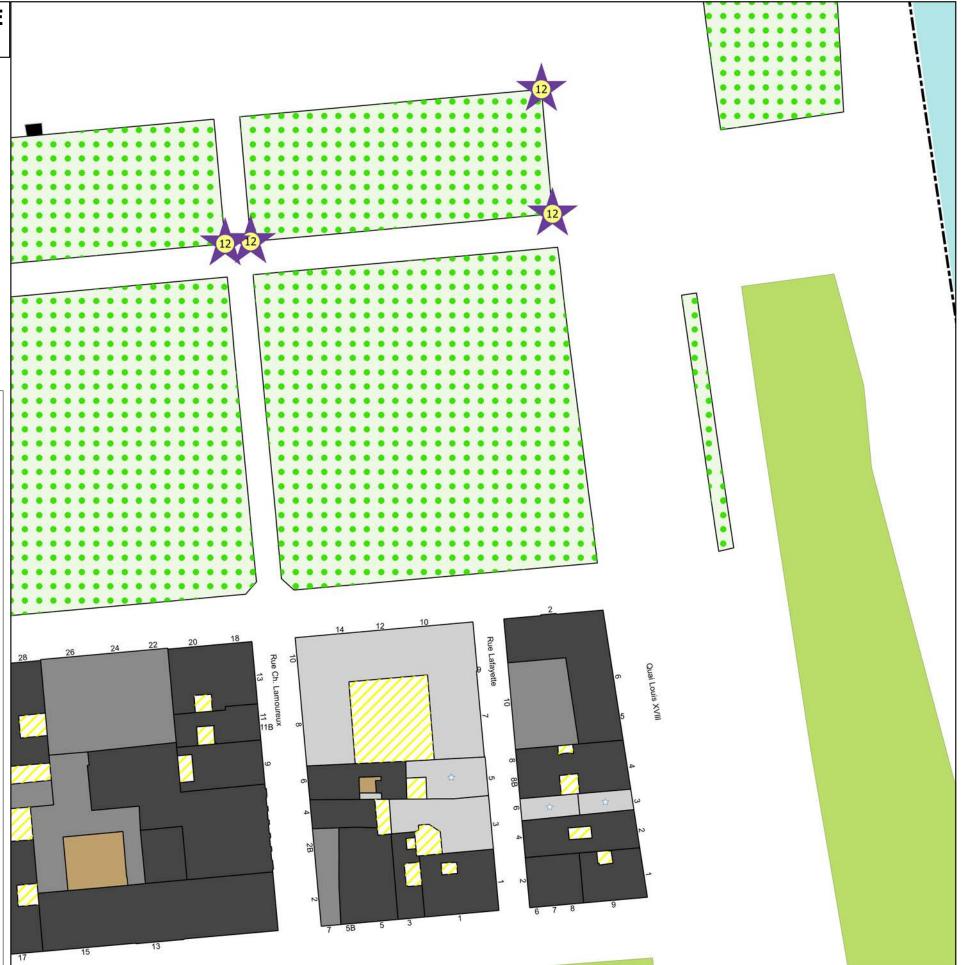




Autres dispositions particulières :

FEUILLE 10







Autres dispositions particulières :

FEUILLE 11









Constructions, cours et espaces libres soumis à la législation sur les Monuments Historiques Immeuble protégé en totalité

12

Construction dont la façade et/ou la toiture est protégée au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés

- ★ Fragment de construction, élément ou vestige protégé au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- Jardin protégé au titre des Monuments Historiques
- Cour ou espace libre protégé au titre des Monuments Historiques
 - Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver
- ☆ Partie de construction ou élément d'architecture à conserver
- Cour à dominante minérale, à conserver
 - Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer

Constructions et cours régies par des prescriptions particulières du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur :

- Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée
- Cours dont la modification peut être imposée et l'aménagement soumis à conditions
- M Construction dont la modification peut être imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition et la reconstruction sont imposées
- Emprise maximale de construction imposée
- Espace public protégé à conserver



- Alignements plantés protégés Ensembles jardinés et/ou plantés protégés

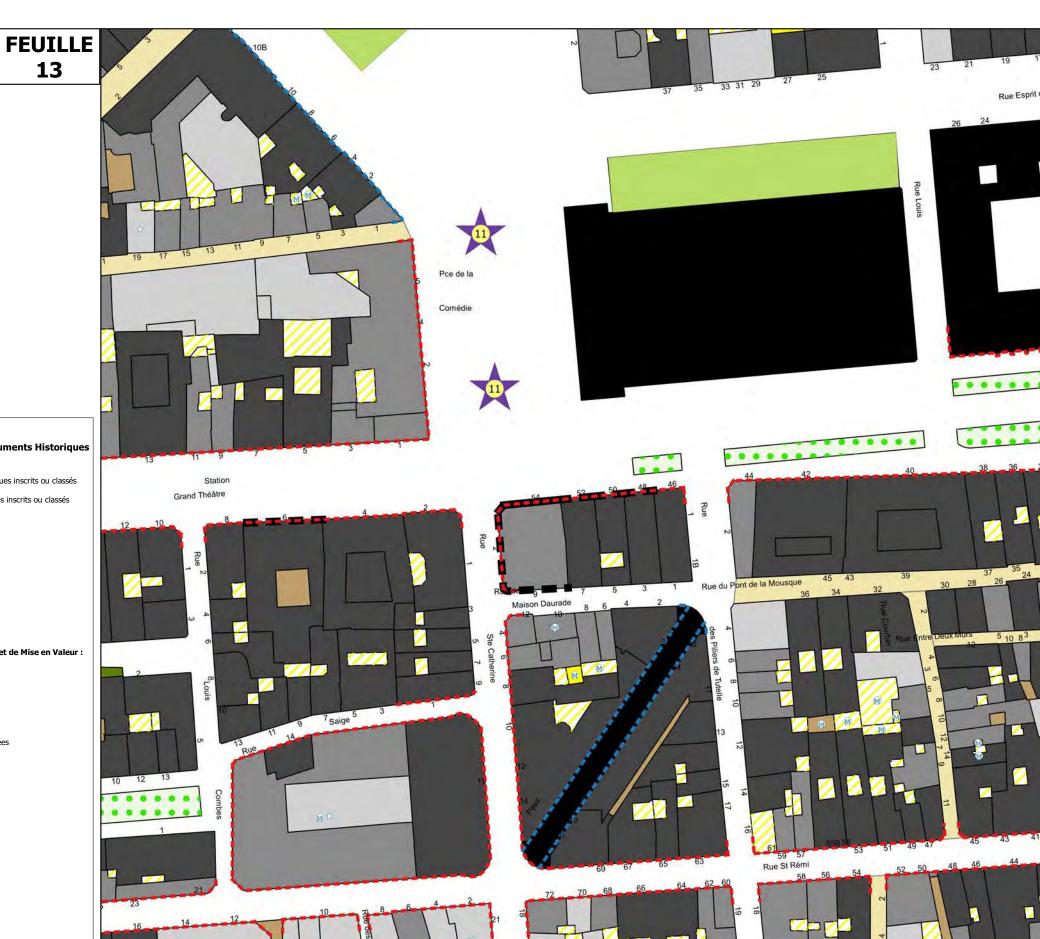
Linéaires :

- ■ Linéaires commerciaux simples
- Linéaires commerciaux renforcés

Autres dispositions particulières :

Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces





Constructions, cours et espaces libres soumis à la législation sur les Monuments Historiques Immeuble protégé en totalité

13

Construction dont la façade et/ou la toiture est protégée au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés

- ★ Fragment de construction, élément ou vestige protégé au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- Jardin protégé au titre des Monuments Historiques
- Cour ou espace libre protégé au titre des Monuments Historiques
 - Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver
- ☆ Partie de construction ou élément d'architecture à conserver
- Cour à dominante minérale, à conserver
- Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer

Constructions et cours régies par des prescriptions particulières du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur :

- Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée
- Cours dont la modification peut être imposée et l'aménagement soumis à conditions
- M Construction dont la modification peut être imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition et la reconstruction sont imposées
- Emprise maximale de construction imposée
- Espace public protégé à conserver



- Alignements plantés protégés
- Ensembles jardinés et/ou plantés protégés

Linéaires :

- ■ Linéaires commerciaux simples
- Linéaires commerciaux renforcés

Autres dispositions particulières :

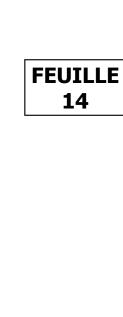
Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces



Linéaires commerciaux renforcés

Autres dispositions particulières :

Limite du S.P.R.



Légende Constructions, cours et espaces libres soumis à la législation sur les Monuments Historiques Immeuble protégé en totalité Construction dont la façade et/ou la toiture est protégée au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés ★ Fragment de construction, élément ou vestige protégé au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés Jardin protégé au titre des Monuments Historiques Cour ou espace libre protégé au titre des Monuments Historiques Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver ☆ Partie de construction ou élément d'architecture à conserver Cour à dominante minérale, à conserver Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer Constructions et cours régies par des prescriptions particulières du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur : Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée Cours dont la modification peut être imposée et l'aménagement soumis à conditions M Construction dont la modification peut être imposée Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée Construction ou partie de construction dont la démolition et la reconstruction sont imposées Emprise maximale de construction imposée Espace public protégé à conserver Monument et élément de l'espace public à conserver Alignements plantés protégés Ensembles jardinés et/ou plantés protégés Linéaires : ■ ■ ■ Linéaires commerciaux simples





Jardin protégé au titre des Monuments Historiques

☆ Partie de construction ou élément d'architecture à conserver

Cour à dominante minérale, à conserver

M Construction dont la modification peut être imposée

Emprise maximale de construction imposée

Ensembles jardinés et/ou plantés protégés

Espace public protégé à conserver

Alignements plantés protégés

■ ■ ■ Linéaires commerciaux simples Linéaires commerciaux renforcés Autres dispositions particulières :

Limite du S.P.R.

Linéaires :

Cour ou espace libre protégé au titre des Monuments Historiques

Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver

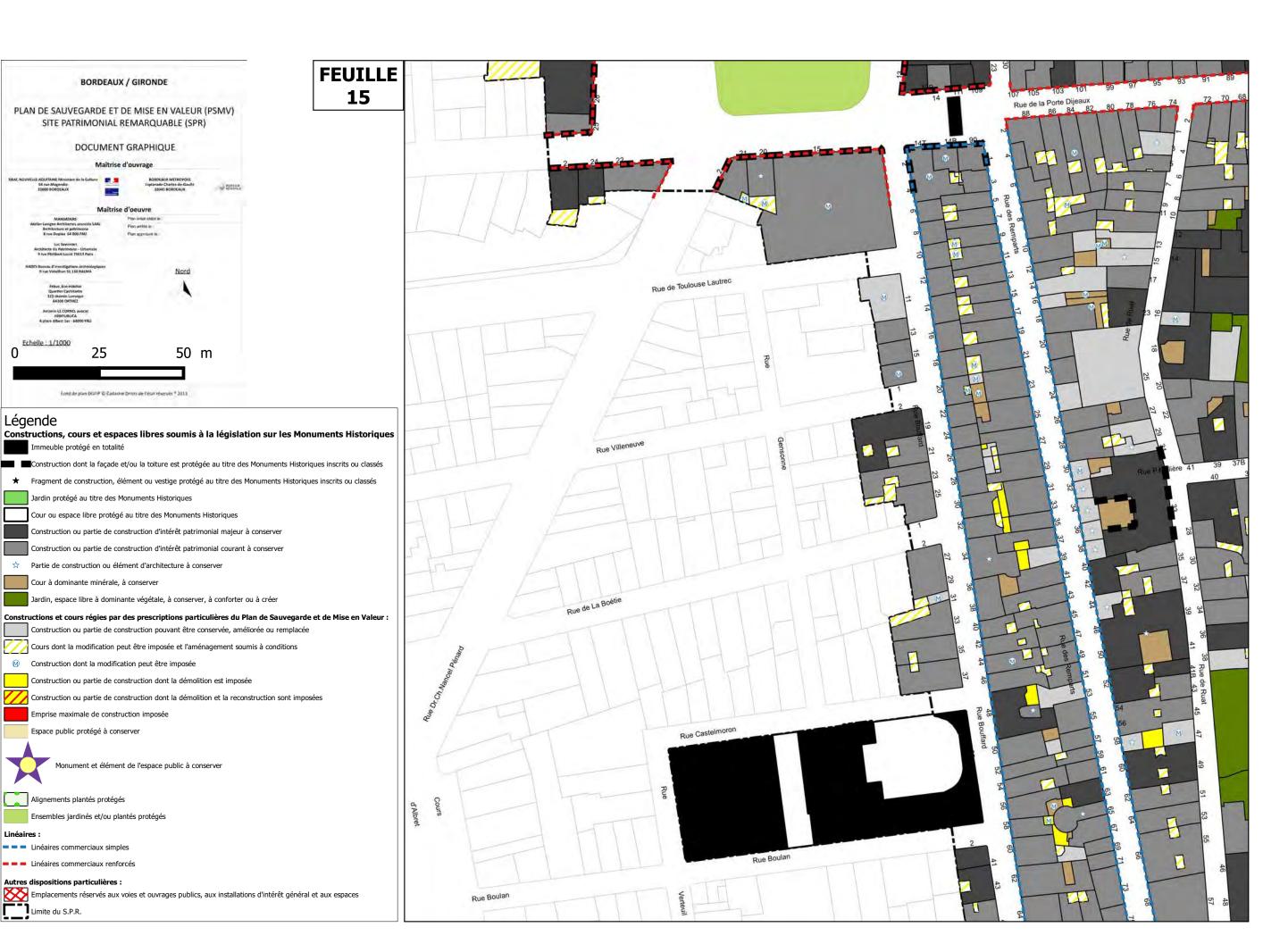
Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer

Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée

Monument et élément de l'espace public à conserver

Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée Cours dont la modification peut être imposée et l'aménagement soumis à conditions

Construction ou partie de construction dont la démolition et la reconstruction sont imposées





Jardin protégé au titre des Monuments Historiques

☆ Partie de construction ou élément d'architecture à conserver

Cour à dominante minérale, à conserver

M Construction dont la modification peut être imposée

Emprise maximale de construction imposée Espace public protégé à conserver

Ensembles jardinés et/ou plantés protégés

Alignements plantés protégés

■ ■ ■ Linéaires commerciaux simples Linéaires commerciaux renforcés Autres dispositions particulières :

Limite du S.P.R.

Linéaires :

Cour ou espace libre protégé au titre des Monuments Historiques

Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver

Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer

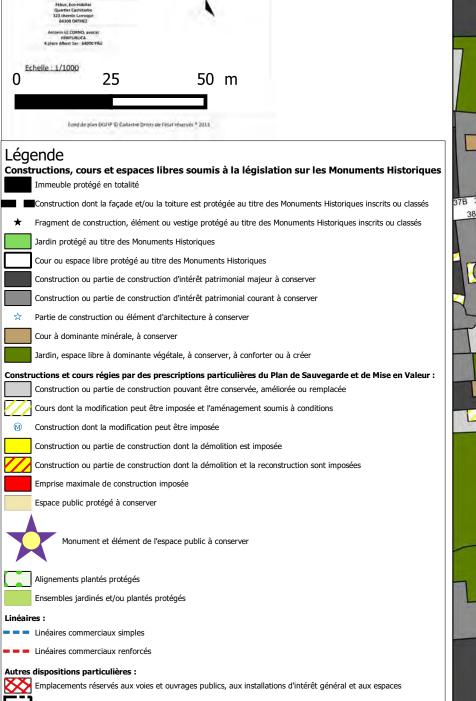
Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée

Monument et élément de l'espace public à conserver

Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée Cours dont la modification peut être imposée et l'aménagement soumis à conditions

Construction ou partie de construction dont la démolition et la reconstruction sont imposées

FEUILLE 16







Jardin protégé au titre des Monuments Historiques

☆ Partie de construction ou élément d'architecture à conserver

Cour à dominante minérale, à conserver

M Construction dont la modification peut être imposée

Emprise maximale de construction imposée Espace public protégé à conserver

Ensembles jardinés et/ou plantés protégés

Alignements plantés protégés

■ ■ ■ Linéaires commerciaux simples Linéaires commerciaux renforcés

Autres dispositions particulières :

Limite du S.P.R.

Linéaires :

Cour ou espace libre protégé au titre des Monuments Historiques

Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver

Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer

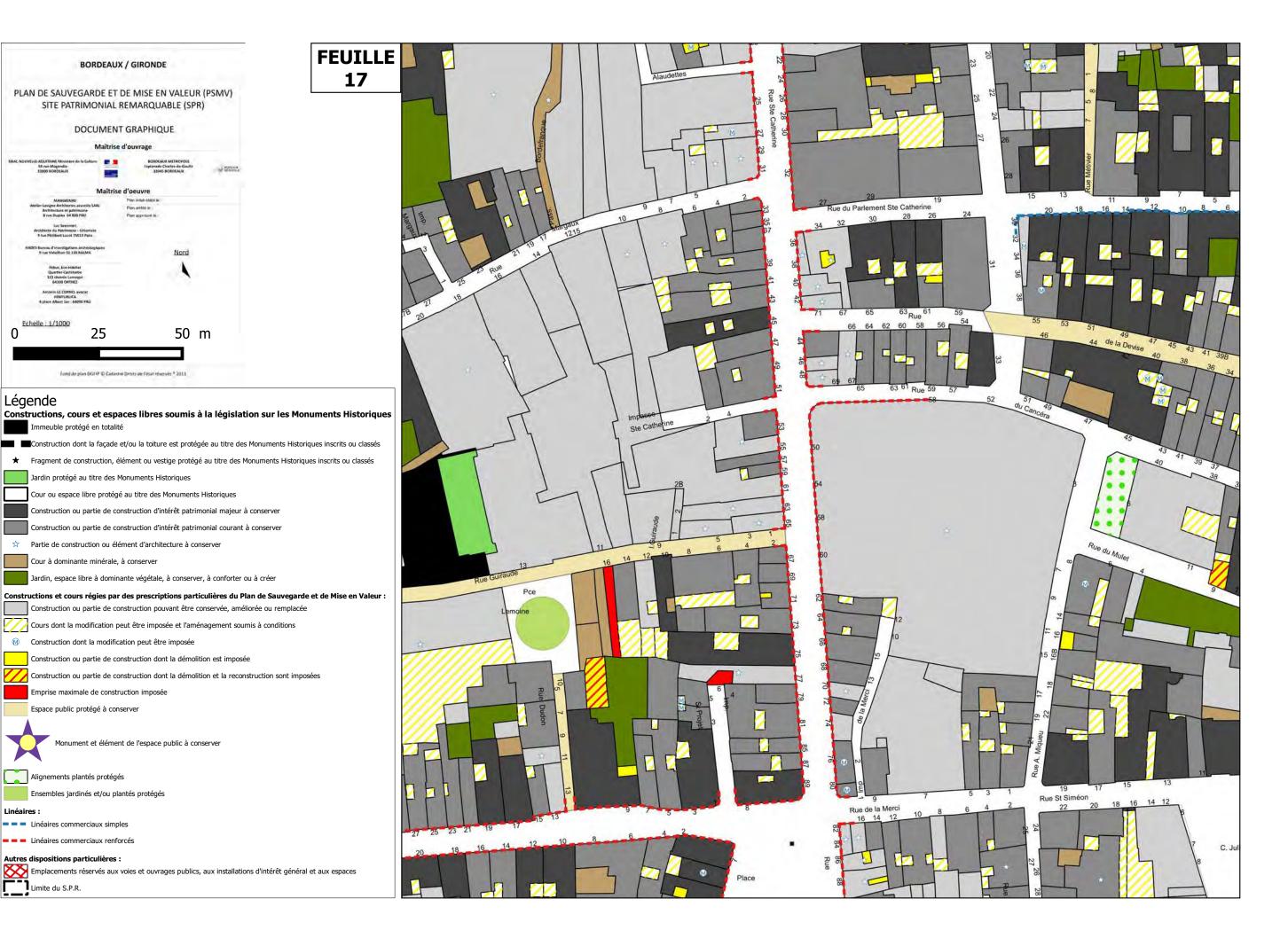
Cours dont la modification peut être imposée et l'aménagement soumis à conditions

Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée

Monument et élément de l'espace public à conserver

Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée

Construction ou partie de construction dont la démolition et la reconstruction sont imposées





Jardin protégé au titre des Monuments Historiques

☆ Partie de construction ou élément d'architecture à conserver

Cour à dominante minérale, à conserver

M Construction dont la modification peut être imposée

Emprise maximale de construction imposée Espace public protégé à conserver

Ensembles jardinés et/ou plantés protégés

Alignements plantés protégés

■ ■ ■ Linéaires commerciaux simples Linéaires commerciaux renforcés Autres dispositions particulières :

Linéaires :

Cour ou espace libre protégé au titre des Monuments Historiques

Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver

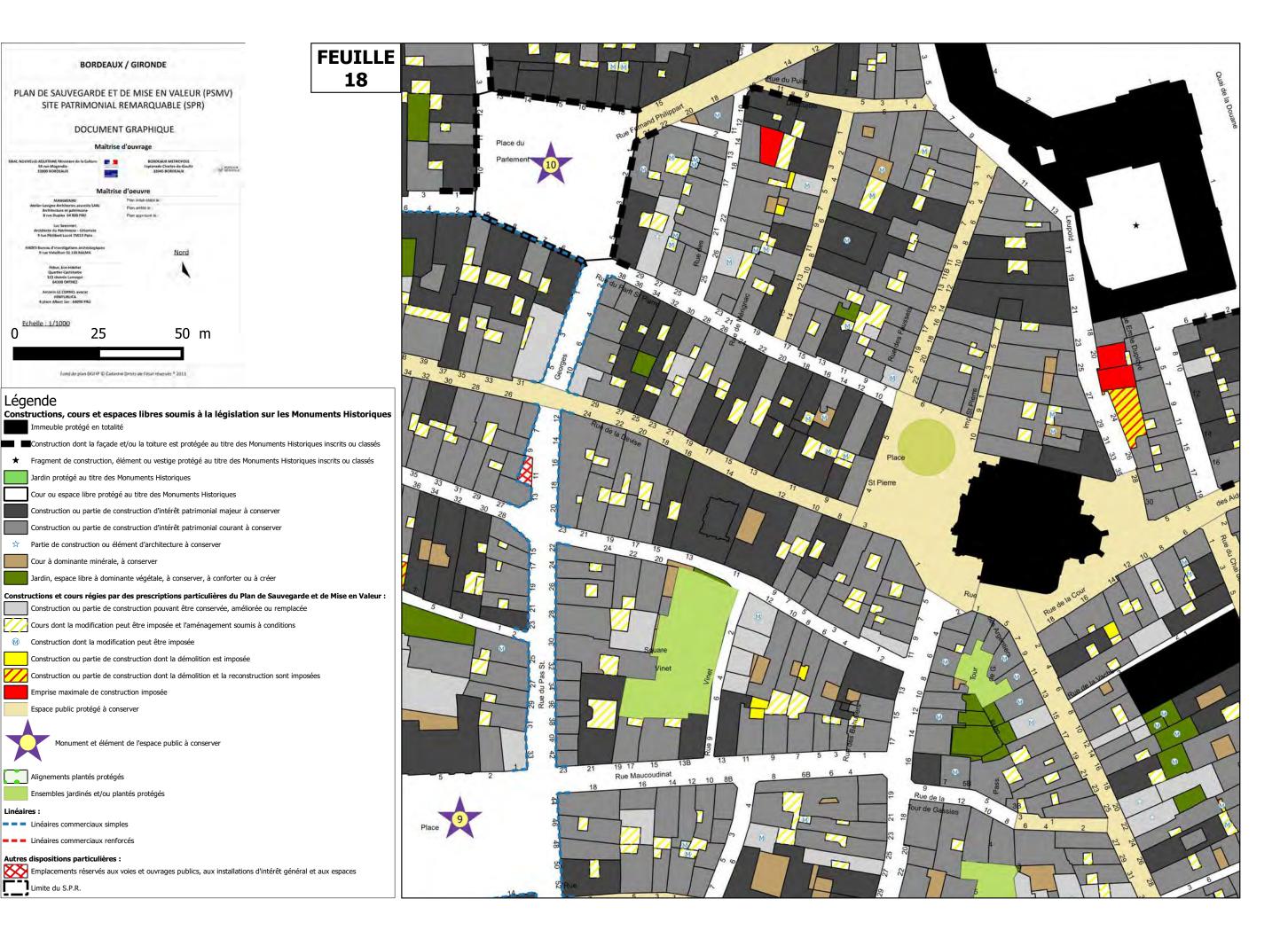
Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer

Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée

Monument et élément de l'espace public à conserver

Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée Cours dont la modification peut être imposée et l'aménagement soumis à conditions

Construction ou partie de construction dont la démolition et la reconstruction sont imposées



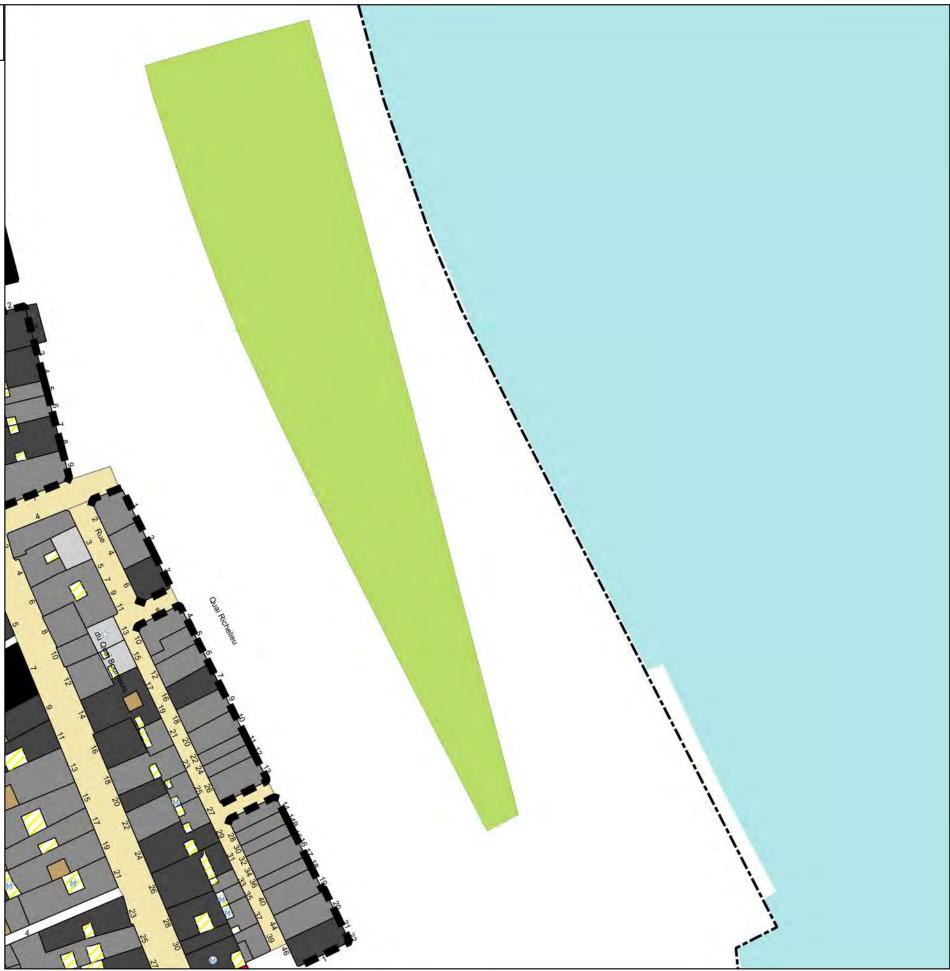


FEUILLE 19



Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces

Autres dispositions particulières :





Linéaires :

■ ■ ■ Linéaires commerciaux simples

Limite du S.P.R.

Linéaires commerciaux renforcés

Autres dispositions particulières :



Cabin

Légende Constructions, cours et espaces libres soumis à la législation sur les Monuments Historiques Immeuble protégé en totalité Construction dont la façade et/ou la toiture est protégée au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés ★ Fragment de construction, élément ou vestige protégé au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés Jardin protégé au titre des Monuments Historiques Cour ou espace libre protégé au titre des Monuments Historiques Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver ☆ Partie de construction ou élément d'architecture à conserver Cour à dominante minérale, à conserver Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer Constructions et cours régies par des prescriptions particulières du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur : Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée Cours dont la modification peut être imposée et l'aménagement soumis à conditions M Construction dont la modification peut être imposée Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée Construction ou partie de construction dont la démolition et la reconstruction sont imposées Emprise maximale de construction imposée Espace public protégé à conserver Monument et élément de l'espace public à conserver Alignements plantés protégés Ensembles jardinés et/ou plantés protégés





Constructions, cours et espaces libres soumis à la législation sur les Monuments Historiques

21

Immeuble protégé en totalité

Construction dont la façade et/ou la toiture est protégée au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés

★ Fragment de construction, élément ou vestige protégé au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés

Jardin protégé au titre des Monuments Historiques

Cour ou espace libre protégé au titre des Monuments Historiques

Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver

Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver

☆ Partie de construction ou élément d'architecture à conserver

Cour à dominante minérale, à conserver

Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer

Constructions et cours régies par des prescriptions particulières du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur :

Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée

Cours dont la modification peut être imposée et l'aménagement soumis à conditions

M Construction dont la modification peut être imposée

Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée

Construction ou partie de construction dont la démolition et la reconstruction sont imposées

Emprise maximale de construction imposée

Espace public protégé à conserver



Alignements plantés protégés

Ensembles jardinés et/ou plantés protégés

Linéaires :

■ ■ ■ Linéaires commerciaux simples

Linéaires commerciaux renforcés

Autres dispositions particulières :

Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces



Jardin protégé au titre des Monuments Historiques

☆ Partie de construction ou élément d'architecture à conserver

Cour à dominante minérale, à conserver

M Construction dont la modification peut être imposée

Emprise maximale de construction imposée Espace public protégé à conserver

Ensembles jardinés et/ou plantés protégés

Alignements plantés protégés

■ ■ ■ Linéaires commerciaux simples Linéaires commerciaux renforcés Autres dispositions particulières :

Limite du S.P.R.

Linéaires :

Cour ou espace libre protégé au titre des Monuments Historiques

Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver

Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver

Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer

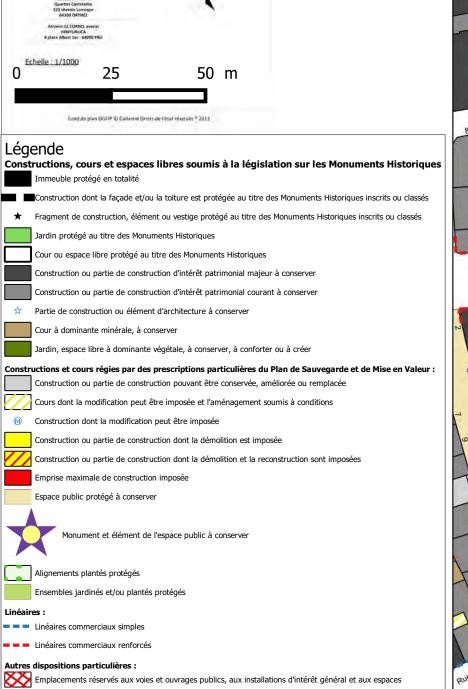
Cours dont la modification peut être imposée et l'aménagement soumis à conditions

Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée

Monument et élément de l'espace public à conserver

Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée

FEUILLE 22





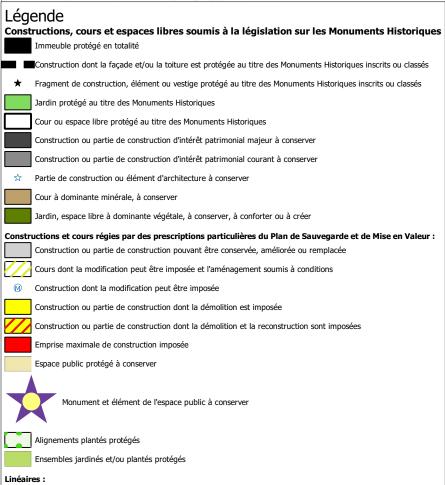


23



du Palais

Place du Palais



Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces

■ ■ ■ Linéaires commerciaux simples Linéaires commerciaux renforcés Autres dispositions particulières :



Linéaires :

■ ■ ■ Linéaires commerciaux simples Linéaires commerciaux renforcés Autres dispositions particulières :

Limite du S.P.R.

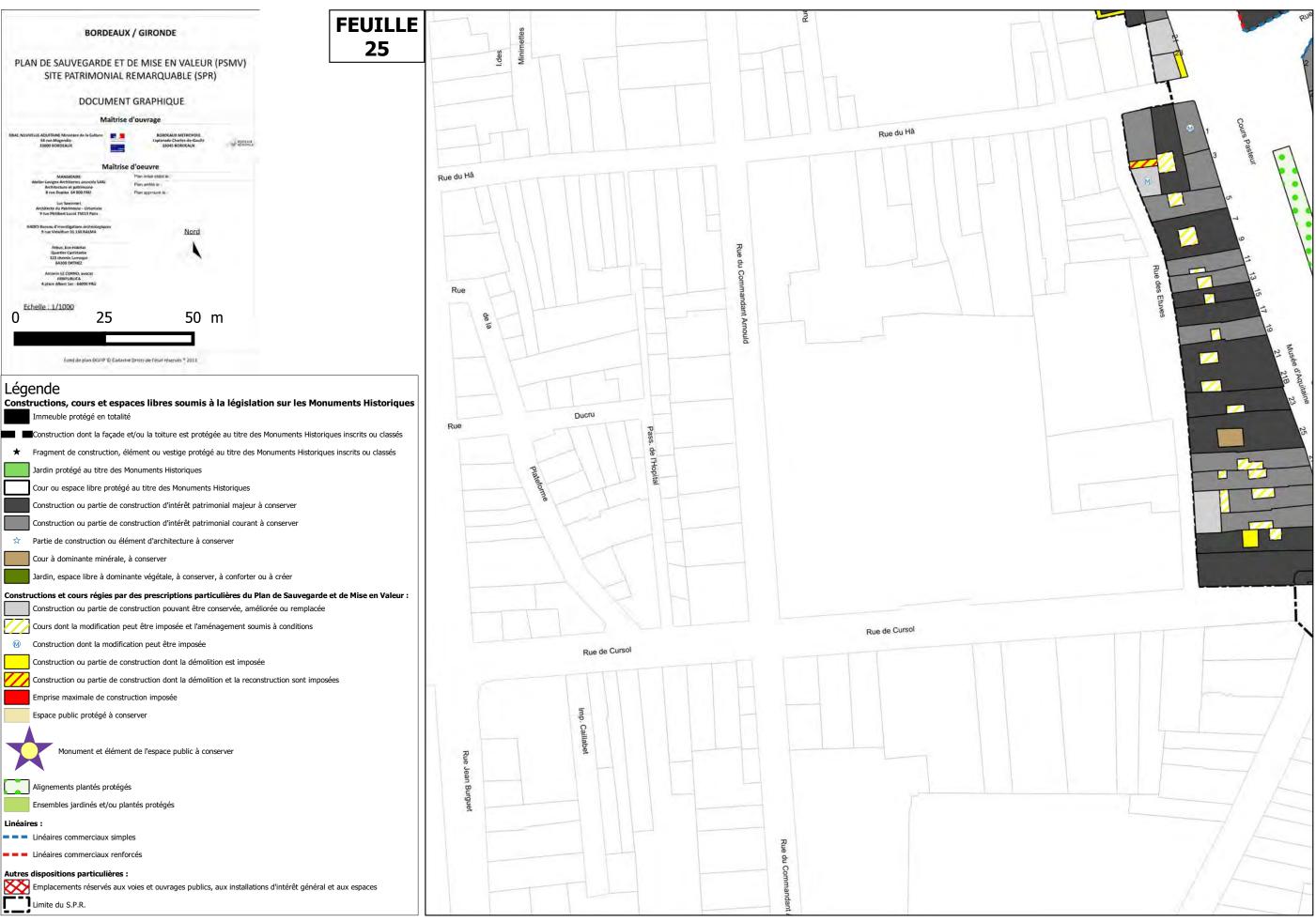


Légende Constructions, cours et espaces libres soumis à la législation sur les Monuments Historiques Immeuble protégé en totalité Construction dont la façade et/ou la toiture est protégée au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés ★ Fragment de construction, élément ou vestige protégé au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés Jardin protégé au titre des Monuments Historiques Cour ou espace libre protégé au titre des Monuments Historiques Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver ☆ Partie de construction ou élément d'architecture à conserver Cour à dominante minérale, à conserver Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer Constructions et cours régies par des prescriptions particulières du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur : Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée Cours dont la modification peut être imposée et l'aménagement soumis à conditions M Construction dont la modification peut être imposée Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée Construction ou partie de construction dont la démolition et la reconstruction sont imposées Emprise maximale de construction imposée Espace public protégé à conserver Monument et élément de l'espace public à conserver Alignements plantés protégés Ensembles jardinés et/ou plantés protégés

Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces

24





Immeuble protégé en totalité Construction dont la façade et/ou la toiture est protégée au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés ★ Fragment de construction, élément ou vestige protégé au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés Jardin protégé au titre des Monuments Historiques Cour ou espace libre protégé au titre des Monuments Historiques Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver ☆ Partie de construction ou élément d'architecture à conserver Cour à dominante minérale, à conserver

25

Constructions et cours régies par des prescriptions particulières du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur : Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée Cours dont la modification peut être imposée et l'aménagement soumis à conditions M Construction dont la modification peut être imposée Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée Construction ou partie de construction dont la démolition et la reconstruction sont imposées Emprise maximale de construction imposée Espace public protégé à conserver

Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer

Monument et élément de l'espace public à conserver

Alignements plantés protégés Ensembles jardinés et/ou plantés protégés

Linéaires :

■ ■ ■ Linéaires commerciaux simples

= = Linéaires commerciaux renforcés

Autres dispositions particulières :

Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces





Constructions, cours et espaces libres soumis à la législation sur les Monuments Historiques Immeuble protégé en totalité

26

Construction dont la façade et/ou la toiture est protégée au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés

- ★ Fragment de construction, élément ou vestige protégé au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- Jardin protégé au titre des Monuments Historiques
- Cour ou espace libre protégé au titre des Monuments Historiques
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver
- ☆ Partie de construction ou élément d'architecture à conserver
- Cour à dominante minérale, à conserver
- Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer

Constructions et cours régies par des prescriptions particulières du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur :

- Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée
- Cours dont la modification peut être imposée et l'aménagement soumis à conditions
- M Construction dont la modification peut être imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition et la reconstruction sont imposées
- Emprise maximale de construction imposée
- Espace public protégé à conserver



Monument et élément de l'espace public à conserver

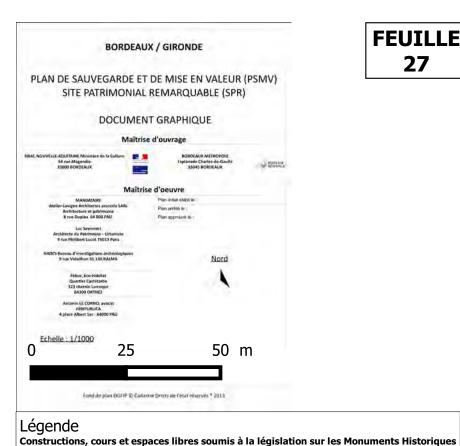
- Alignements plantés protégés
- Ensembles jardinés et/ou plantés protégés

Linéaires :

- ■ Linéaires commerciaux simples
- Linéaires commerciaux renforcés

Autres dispositions particulières :

Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces



Jardin protégé au titre des Monuments Historiques

☆ Partie de construction ou élément d'architecture à conserver

Cour à dominante minérale, à conserver

M Construction dont la modification peut être imposée

Emprise maximale de construction imposée Espace public protégé à conserver

Ensembles jardinés et/ou plantés protégés

Alignements plantés protégés

■ ■ ■ Linéaires commerciaux simples Linéaires commerciaux renforcés

Autres dispositions particulières :

Linéaires :

Cour ou espace libre protégé au titre des Monuments Historiques

Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver

Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer

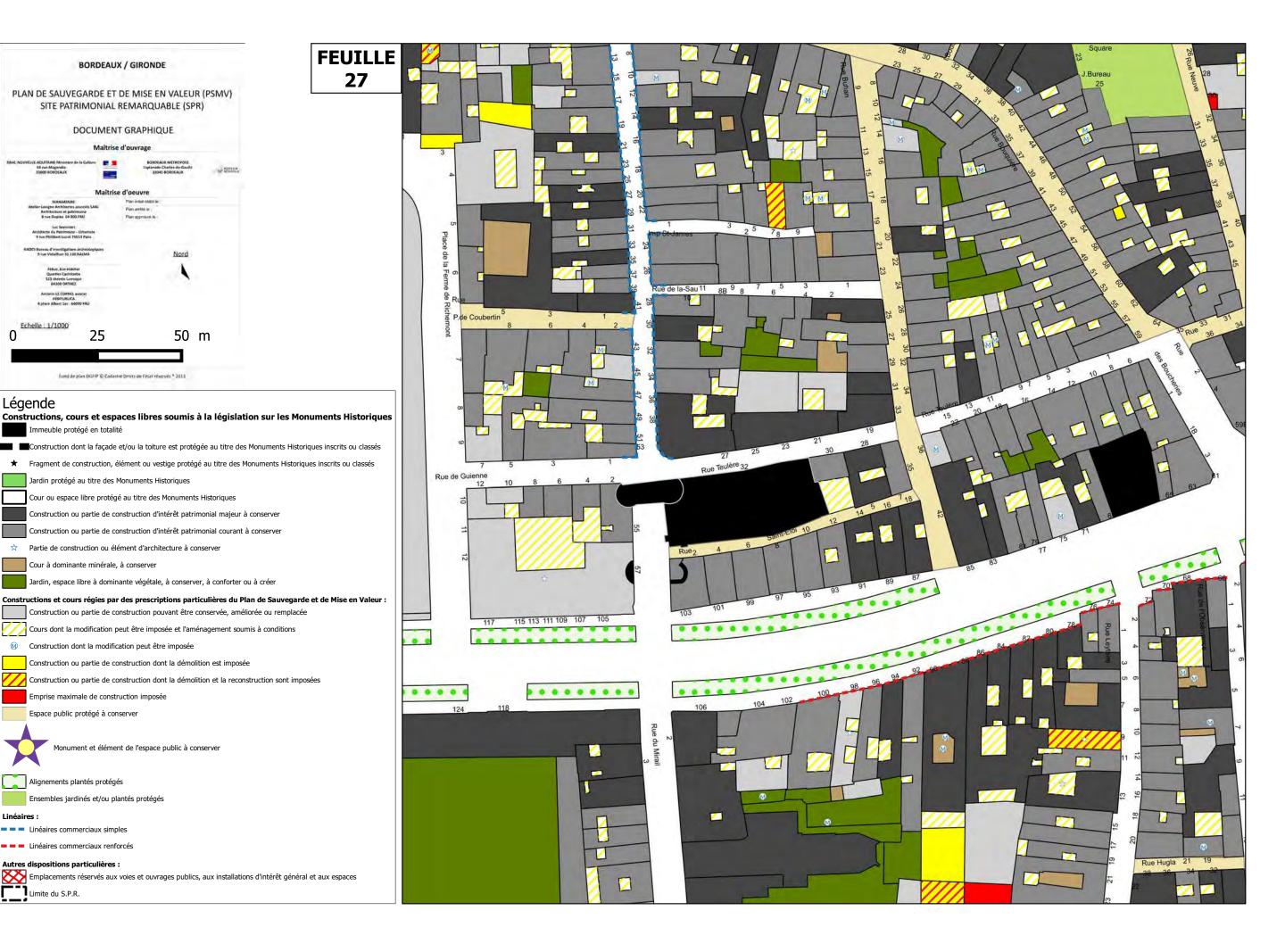
Cours dont la modification peut être imposée et l'aménagement soumis à conditions

Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée

Monument et élément de l'espace public à conserver

Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée

Construction ou partie de construction dont la démolition et la reconstruction sont imposées





28



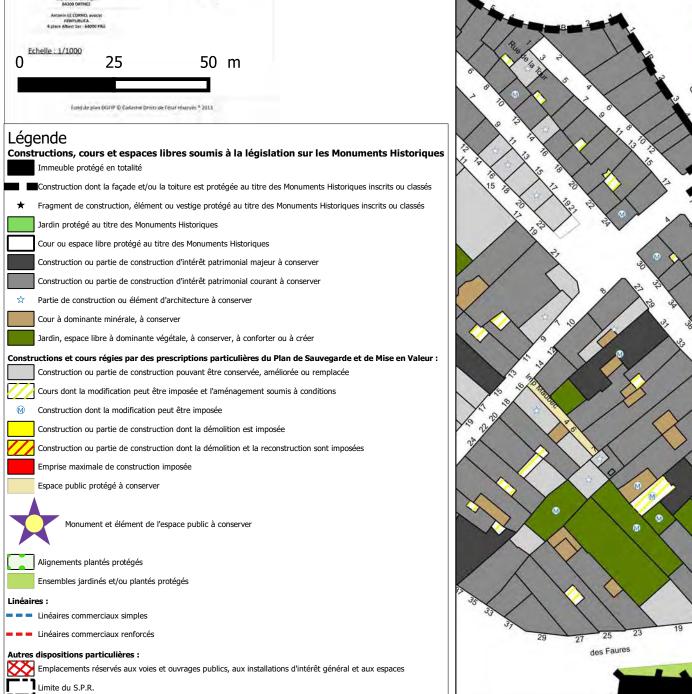
Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces

Autres dispositions particulières :





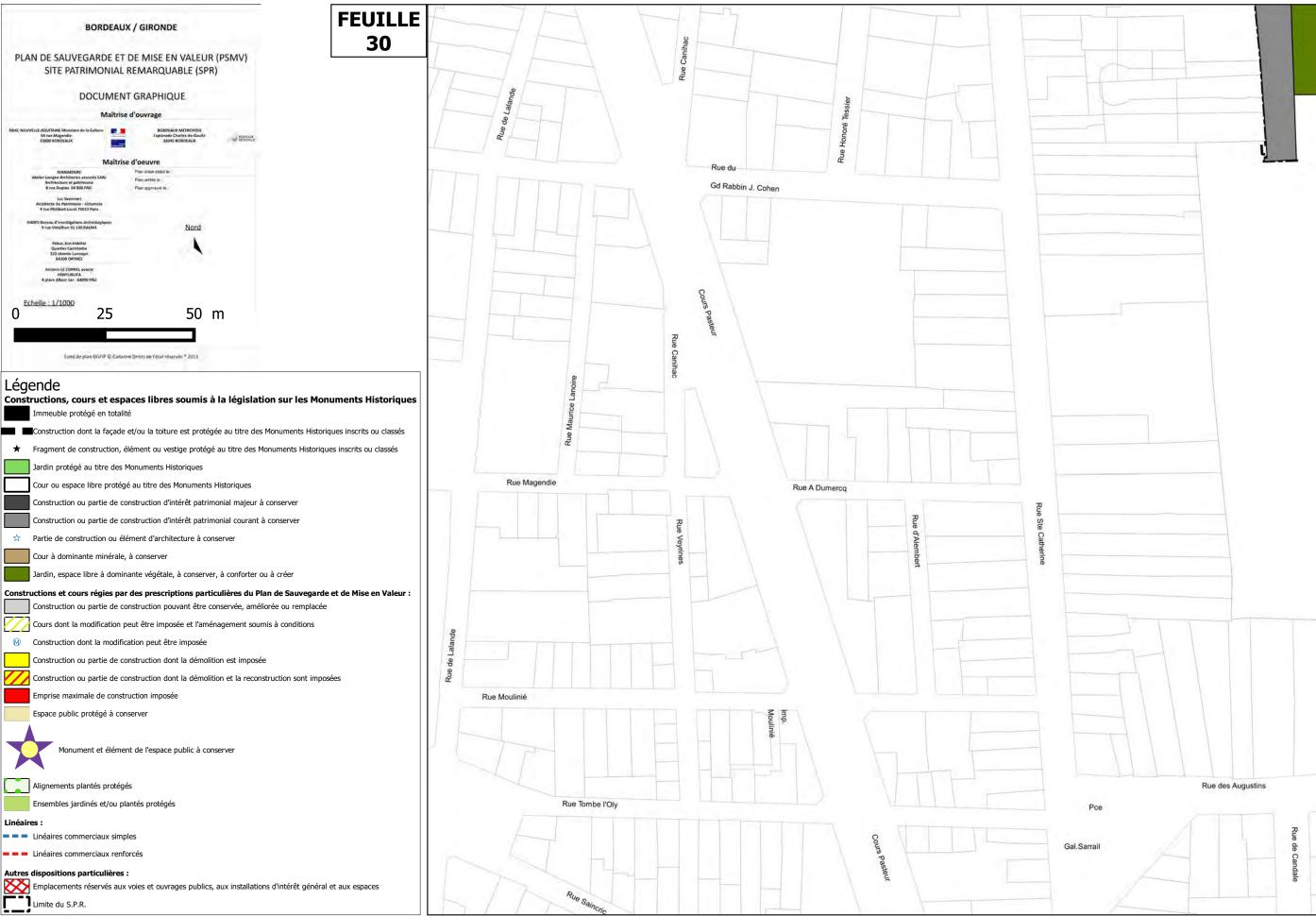
FEUILLE 29







30



Immeuble protégé en totalité Construction dont la façade et/ou la toiture est protégée au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés ★ Fragment de construction, élément ou vestige protégé au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés Jardin protégé au titre des Monuments Historiques

Cour ou espace libre protégé au titre des Monuments Historiques Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver

Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver

☆ Partie de construction ou élément d'architecture à conserver Cour à dominante minérale, à conserver

Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer

Constructions et cours régies par des prescriptions particulières du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur :

Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée

Cours dont la modification peut être imposée et l'aménagement soumis à conditions

M Construction dont la modification peut être imposée

Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée

Construction ou partie de construction dont la démolition et la reconstruction sont imposées

Emprise maximale de construction imposée

Espace public protégé à conserver



Alignements plantés protégés Ensembles jardinés et/ou plantés protégés

Linéaires :

■ ■ ■ Linéaires commerciaux simples

= = Linéaires commerciaux renforcés

Autres dispositions particulières :

Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces



Jardin protégé au titre des Monuments Historiques

☆ Partie de construction ou élément d'architecture à conserver

Cour à dominante minérale, à conserver

M Construction dont la modification peut être imposée

Emprise maximale de construction imposée Espace public protégé à conserver

Ensembles jardinés et/ou plantés protégés

Alignements plantés protégés

■ ■ ■ Linéaires commerciaux simples

Limite du S.P.R.

 Linéaires commerciaux renforcés Autres dispositions particulières :

Linéaires :

Cour ou espace libre protégé au titre des Monuments Historiques

Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver

Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver

Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer

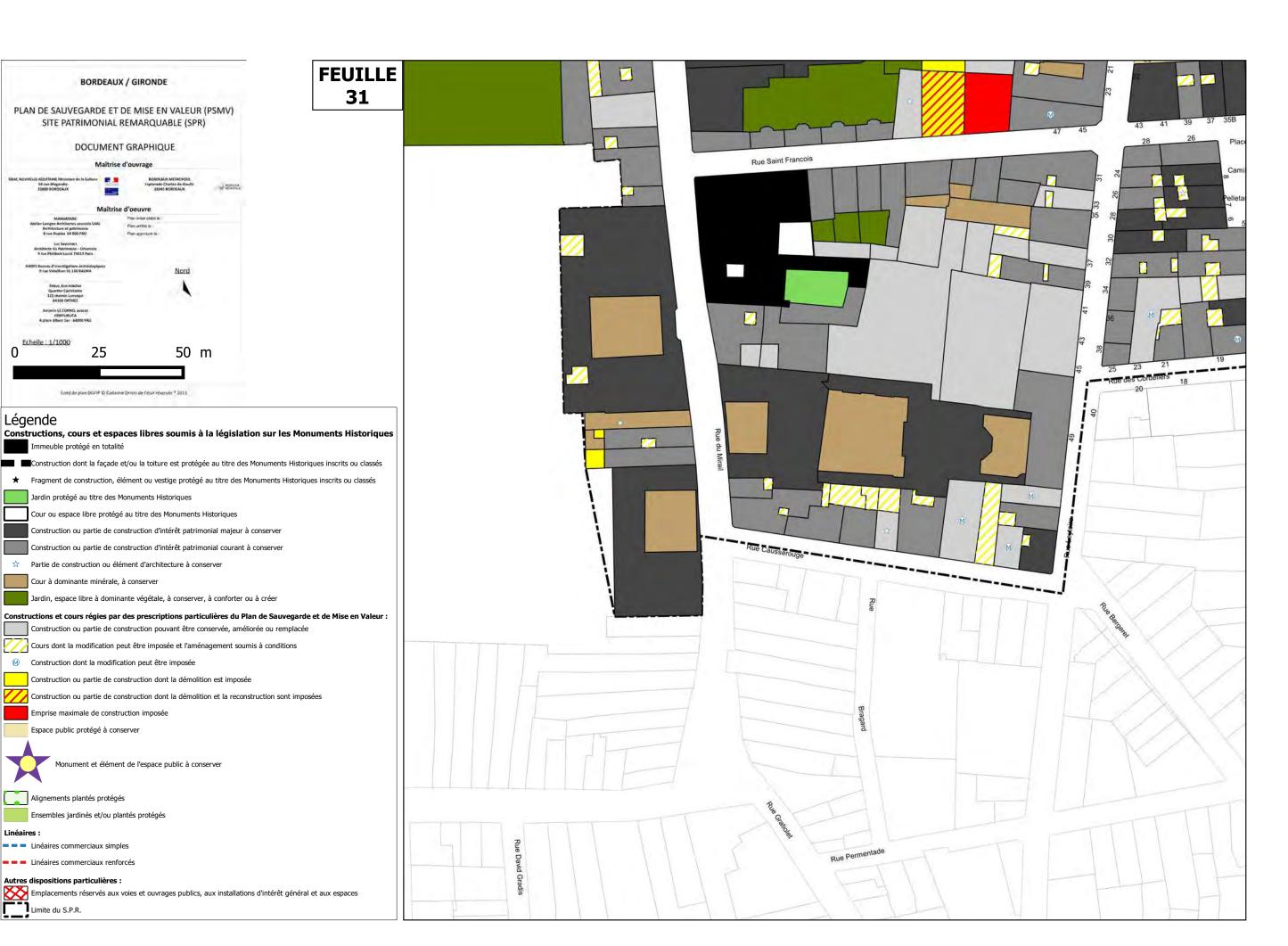
Cours dont la modification peut être imposée et l'aménagement soumis à conditions

Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée

Monument et élément de l'espace public à conserver

Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée

Construction ou partie de construction dont la démolition et la reconstruction sont imposées





Emprise maximale de construction imposée Espace public protégé à conserver

Ensembles jardinés et/ou plantés protégés

Alignements plantés protégés

■ ■ ■ Linéaires commerciaux simples Linéaires commerciaux renforcés

Autres dispositions particulières :

Limite du S.P.R.

Linéaires :

Monument et élément de l'espace public à conserver

Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces



Immeuble protégé en totalité Construction dont la façade et/ou la toiture est protégée au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés ★ Fragment de construction, élément ou vestige protégé au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés Jardin protégé au titre des Monuments Historiques Cour ou espace libre protégé au titre des Monuments Historiques Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver ☆ Partie de construction ou élément d'architecture à conserver Cour à dominante minérale, à conserver Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer Constructions et cours régies par des prescriptions particulières du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur : Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée Cours dont la modification peut être imposée et l'aménagement soumis à conditions M Construction dont la modification peut être imposée Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée Construction ou partie de construction dont la démolition et la reconstruction sont imposées

32



FEUILLE 33



Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces

Autres dispositions particulières :







Constructions, cours et espaces libres soumis à la législation sur les Monuments Historiques Immeuble protégé en totalité

34

- Construction dont la façade et/ou la toiture est protégée au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- ★ Fragment de construction, élément ou vestige protégé au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- Jardin protégé au titre des Monuments Historiques
- Cour ou espace libre protégé au titre des Monuments Historiques
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver
- ☆ Partie de construction ou élément d'architecture à conserver
- Cour à dominante minérale, à conserver
 - Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer

Constructions et cours régies par des prescriptions particulières du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur :

- Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée
- Cours dont la modification peut être imposée et l'aménagement soumis à conditions
- M Construction dont la modification peut être imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition et la reconstruction sont imposées
- Emprise maximale de construction imposée
- Espace public protégé à conserver



Monument et élément de l'espace public à conserver

- Alignements plantés protégés
- Ensembles jardinés et/ou plantés protégés

Linéaires :

- ■ Linéaires commerciaux simples
- **= =** Linéaires commerciaux renforcés

Autres dispositions particulières :

Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces